

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

HYGIÈNE DES MAINS PROFESSIONNELS ET RÉSIDENTS

1. Objectif

Appliquer une hygiène des mains adaptée à chaque activité, afin d'éviter la transmission croisée manuportée des micro-organismes.

2. Domaine d'application-personnel concerné

L'ensemble des professionnels de l'établissement, les résidents et leurs proches.

3. Références

- « Surveiller et Prévenir les Infections liées aux soins » HCSP – 2010.
- Consensus formalisé d'experts de juin 2009 concernant « La prévention des infections en EHPAD ». Programme PRIAM de l'ORIG (Observatoire du risque infectieux en gériatrie) – HygièneS 2010 Volume XVIII N°1.
- Rapport du 28 septembre 2009 de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé relatif à l'innocuité des produits hydro-alcooliques (PHA) à base d'éthanol utilisés pour la désinfection des mains à peau saine par le grand public dans le cadre de l'épidémie de la grippe A (H1N1).
- Recommandations pour l'hygiène des mains HygièneS SFHH – Juin 2009.
- « Les bonnes pratiques de soins en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ». Octobre 2007 Ministère de la Santé de la Jeunesse et des sports. Société Française de gériatrie et Gérontologie.
- Recommandations pour l'hygiène des mains – SFHH.2002.

4. Définition de l'hygiène des mains

Traitement des mains à l'aide de produits hydro-alcooliques (PHA) (en liquide ou en gel) ou lavage des mains avec un savon doux liquide.

5. Organisation générale : extrait des recommandations ORIG 2009

« Il est recommandé que les responsables des EHPAD fassent en sorte que l'hygiène des mains constitue une priorité dans leur établissement :

- en veillant que les distributeurs de PHA soient accessibles au moment où les soins sont dispensés,
- que les points d'eau soient équipés en conformité avec les recommandations,
- en favorisant des produits en conditionnement unitaire et non remplissables,
- en organisant la formation et l'information des professionnels et des intervenants de leur établissement,
- en sensibilisant les résidents et leurs proches à l'hygiène des mains ».

6. Pré requis pour l'hygiène des mains des professionnels



Mains et avant-bras sans bijou (bague, montre, bracelet...)

Les ongles courts et sans vernis

Sans faux ongles

Tenue à manches courtes ou relevées

Utiliser des gants non poudrés pour permettre l'utilisation des produits hydro-alcoolique

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

7. Indications de l'hygiène des mains

Dans les gestes de la vie courante et au cours de l'activité professionnelle :

- Avant la prise et à la fin du service ;
- Après s'être mouché, coiffé...



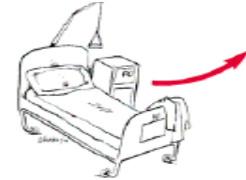
- Avant et après être allé aux toilettes, etc...

- Avant de mettre des gants et après les avoir retirés ;
- Avant de donner un médicament, un repas.



- Avant tout geste aseptique (sondage, pose de cathéter,...) ;
- Après tout geste septique (manipulation de déchets, linge souillé, bassin, urinal...).

- Entre deux résidents ;
- A la sortie d'une chambre de résident en précautions complémentaires type Contact, Goutelette, Air.



8. Le traitement hygiénique des mains par friction ou désinfection des mains par friction

Privilégier la friction hydro-alcoolique car :

- Elle est **plus efficace** que le lavage des mains, même avec un savon antiseptique ;
- A fréquence égale, elle est **mieux tolérée** ;
- Elle est d'un usage **plus rapide**.



Réaliser une désinfection par friction avec un PHA en remplacement du lavage des mains en l'absence de souillure visible des mains.

PHA = Produit hydro-alcoolique

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

Contre-Indications	Matériel	Technique
<p>Ne pas utiliser sur mains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souillées ; - Mouillées ; - Poudrées. <p>Ne pas utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les bactéries sporulées comme le <i>Clostridium difficile</i> ; - Sur les parasites comme la gale, <p>dans ces cas il est impératif de réaliser un lavage des mains qui doit être suivi d'une désinfection dans les cas <i>Clostridium difficile</i>.</p> <p>ATTENTION : Ne pas pratiquer en systématique un lavage simple suivi d'une désinfection.</p>	<p>Produit hydro-alcoolique (PHA) en gel ou en liquide répondant aux normes NF EN 1040, NF EN 1275, NF EN 1500</p> <p>4 présentations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 mL environ avec pompe, pour les flacons plans de travail et chariots (soins, ménage, nursing...) péremption : 6 mois après ouverture ; - Flacons 500 mL environ avec supports muraux pour : les salles de soins, la lingerie, la salle de kiné, les couloirs (selon autorisations de la sécurité incendie) péremption : 6 mois après ouverture ; - Flacons de 1000 mL Airless : pas de date limite d'utilisation après ouverture ; - Flacons 100 mL environ pour les poches des soignants Péremption : 3 mois après ouverture. 	<p>Verser dans le creux de la main, la dose nécessaire pour réaliser la friction en 7 temps.</p> <p>-----</p> <p>Frictionner jusqu'au séchage complet au moins durant 20 secondes (à préciser en fonction du produit) ;</p> <p>Ne pas rincer ;</p> <p>Répéter l'opération chaque fois que nécessaire ;</p> <p>Voir fiche technique SFHH en annexes.</p>

9. Indications du lavage au savon doux liquide

Le lavage des mains a pour but d'éliminer les salissures et de réduire la flore transitoire par action mécanique.

C'est-à-dire lorsque les mains sont :

- **Visuellement souillées ;**
- **Mouillées ;**
- **Poudrées.**

et

- **Après un AES** et après contact avec des fluides biologiques ;
- **Dans les cas particuliers de diarrhées à *Clostridium difficile* et de gale**, le lavage des mains est nécessaire seul ou en préalable à une désinfection des mains par friction.

Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les PHA

10. Hygiène des mains chez les résidents :

Les résidents vivant en hébergement collectif :

- Leurs mains sont systématiquement lavées lors de la toilette matinale ;
- Leurs mains sont lavées lorsqu'elles sont visuellement sales ;
- Une hygiène des mains est réalisée après être allé aux WC ;
- Une hygiène des mains (désinfection ou lavage) est réalisée avant et après l'accès à une pièce commune :
 - Salle de restauration ;
 - Salle de détente ;
 - Salle d'activités ;
 - Atelier cuisine ;
 - Salle de kinésithérapie ou d'ergothérapie...
- Les poignées des cannes, des déambulateurs et des fauteuils roulants sont nettoyées périodiquement et chaque fois que visuellement sales.

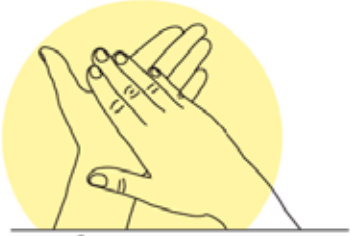


Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :


ANNEXE : Fiche technique de désinfection des mains par friction

FRICITION DES MAINS


La friction est réalisée en 7 points et renouvelée autant de fois que possible dans la durée impartie. Cette durée sera d'au moins 20 secondes et à définir en fonction du produit.




1 Paume sur paume
Désinfection des paumes




2 Paume sur dos
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux




3 Doigts entrelacés
Désinfection des espaces interdigitaux et des doigts




4 Paume/doigts
Désinfection des doigts



5 Pouce
Désinfection des pouces





6 Ongles
Désinfection des ongles



7 Poignets

Recommandations pour l'hygiène des mains

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

ANNEXE : Fiche technique de lavage des mains au savon doux liquide

Matériel	Technique
<ul style="list-style-type: none"> - Savon doux liquide (si possible à commande au coude) ; - Essuie mains à usage unique dans distributeur adapté ; - Poubelle sans couvercle. <p>Remarque : Le ou les robinets les plus utilisés devraient être équipés d'une commande d'ouverture non manuelle.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Appliquer une dose de savon et laver les mains en massant 15 secondes ; 2) Insister sur les espaces interdigitaux, le pourtour des ongles, la pulpe des doigts et les poignets ; 3) Rincer abondamment ; 4) Sécher par tamponnement avec l'essuie-mains à usage unique. <p>Pour une meilleure tolérance au savon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouiller les mains avant de déposer le savon ; - Rincer efficacement ; - Séchage par tamponnement avec un essuie-mains à usage unique. <p>Pour ne pas recontaminer les mains après le lavage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer le robinet avec l'essuie-mains ; - Jeter l'essuie-mains dans la poubelle sans couvercle.



Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

LES GANTS

1. Objectifs

Le port des gants a pour but de prévenir la transmission d'agents infectieux manuportée du soignant vers le résident et du résident vers le soignant :

- en cas de contact ou projection avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou excréments,
- pour tout contact avec une peau lésée ou une muqueuse,
- lorsque les mains du soignant comportent des lésions cutanées.

Le port des gants a une place importante dans la prévention des risques d'accident d'exposition au sang et protège le soignant contre ce risque quand ils sont portés.

2. Domaine d'application-personnel concerné

Toutes les catégories professionnelles de l'EHPAD.

Tous les intervenants extérieurs : vacataires, libéraux,etc.

3. Références

- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. HCSP, SFHH. 2010 - Rec. 32, 33 et 34.
- Recommandations professionnelles, Prévention des infections en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Consensus formalisé d'expert, Programme Priam - ORIG, SFHH 2009 Rec.12, 13 et 14.
- Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. SFHH. 2009 - Rec. 6, 7.
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - INRS :
 - Fiche pratique ED 112. 2003. Des gants, contre les risques chimiques ;
 - Fiche pratique ED 118. 2004. Gants de protection pour les métiers de la santé.
- Circulaire DGS/DH n°98-249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang et les liquides biologiques.

4. Bonnes pratiques pour l'utilisation des gants

- Réaliser une technique d'hygiène des mains avant et après le port des gants ;
- Enfiler les gants au plus près du soin ;
- Changer les gants entre deux activités, entre chaque résident et à chaque soin :

1 soin = 1 paire de gants

- Enlever immédiatement les gants après le soin, avant de toucher l'environnement du résident ;
- Eliminer les gants dans le circuit d'élimination spécifique des déchets (DASRI) ;
- Proscrire le port des gants lors des contacts avec la peau saine ;
- Proscrire la friction et le lavage des gants ;
- Ne pas conserver de gants de soins dans les poches ;
- Ne pas considérer la sueur comme un liquide biologique.

5. Recommandations

- Retenir des gants sans poudre en raison de l'utilisation des PHA ;
- Proscrire le port de bijoux et les ongles longs.

Logo ou nom de l'établissement	GESTION DES SOINS	Référence :
		Date : / /20
		Version :

6. Indications d'utilisation des gants

Exemples de situation	Port de gants	Type de gants
Contact avec la peau saine	Non	
Soignant présentant des lésions cutanées	Oui	Non stérile
Entretien des locaux	Oui	Non stérile
Manipulation du linge propre	Non	
Manipulation du linge souillé	Oui	Non stérile
Pansement avec un set de soin et des pinces	Non	
Pose d'un cathéter veineux périphérique	Oui	Non stérile
Pose d'un cathéter sous cutanée	Oui	Non stérile
Pré traitement des dispositifs médicaux	Oui	Non stérile manchettes hautes
Prise de sang	Oui	Non stérile
Résident présentant des lésions cutanées	Oui	Non stérile
Toilette d'un patient non souillé	Non	
Toilette génitale	Oui	Non stérile
Vidange d'un sac collecteur d'urine	Oui	Non stérile

Note : devant des infections spécifiques telles que la gale et les diarrhées à *Clostridium difficile*, le port des gants est **obligatoire**. (cf. fiche gale VI-1).